

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUETTES  
RÉUNI LE 02.07.2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DEUX JUILLET A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DUMENT CONVOQUÉ S'EST RÉUNI EN MAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE Mr. **Michel PEREZ**, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (23) :**

Mme **BALARD** Josiane, Mme **DUPONT** Elisabeth, Mr. **FAURÉ**, Mme **GALY** Liliane, Mr **GARCIA** Jean-Louis, Mme **GAUBERT** Christine, Mr. **GRANIER** Guillaume, Mme **GUERRE** Laurence, Mme **JOIGNEAUX** Laurence, Mr **LAMARQUE** Claude, Mr **MALKI** Ali, Mr Thierry **PARIS**, Mme **PUGGIA** Huguette, Mme **RICAUD** Mélanie, Mr **ROZMUS** Jacky, Mr **SAINT-CLIVIER** Hubert, Mr. **SARRALDE** Floréal, Mr. **SAUTREAU** David; Mr. **SOUISSI** Edeam ; Mme **VIEU** Annie ; Mr **VIRAZEL** Daniel ; Mme **WALKOWICZ** Magali

**ÉTAIENT ABSENTS AVEC PROCURATION (4) :**

Mme **PASCAL** Christine ; Mme **ROUXEL-POUX** Régine, Mr. Albert **SCHAEGIS**; Mme **LULIE-TUQUET** Thérèse;

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme **WALKOWICZ** Magali.

---

*MODE DE SCRUTIN CHOISI : à l'unanimité pour le scrutin ordinaire à main levée.*

---

**ORDRE DU JOUR**

**Compte rendu de la dernière séance (22.05.2014)**, dont copie a été adressée à chaque conseiller, est adopté à l'unanimité sans observation.

A propos de la séance de vote du Conseil consacrée à la désignation des Délégués communaux en vue de l'élection des Sénateurs, Mme **DUPONT** intervient pour faire savoir qu'elle a été avisée du recours engagé par la Préfecture de la Haute-Garonne devant le Tribunal Administratif à propos du procès-verbal constatant les résultats de cette élection qui s'est déroulée à Roquettes le 20 juin, procès-verbal entaché d'irrégularité puisqu'il manque son nom sur la liste de proclamation des résultats.

Mme Dupont propose que désormais lorsqu'un document devra être signé par tous les Elus, ces derniers resteront à leur place et le document circulera pour signature.

**❶ COMPTE RENDU des DECISIONS PRISES par délégation est fait par Mr. le Maire :**

⚡ La décision n°25.2014 du 23 mai 2014 ayant pour objet la signature du marché de prestation de services sur 3 années pour la collecte des déchets verts (300m<sup>3</sup>/an) en porte à porte avec la Sté SITA SUD-OUEST (dépende 82.800€)

⚡ La décision n°26.2014 du 27 mai 2014 ayant pour objet la signature d'une convention de mise à disposition de la salle de sports & d'activités associatives sise 6ter rue La Canal au profit du tennis-club Roquettois.

La décision n°27.2014 du 05 juin 2014 ayant pour objet la demande de subvention présentée au Conseil Général pour l'inscription de la Commune au programme départemental 2015 des constructions scolaires pour des travaux de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire.

La décision n°28.2014 du 03 juin 2014 ayant pour objet la demande de subvention au conseil général pour le service jeunesse au titre du T.P.L.J. année 2014-2015

La décision n°29.2014 du 23 juin 2014 ayant pour objet la signature d'une décision modificative au budget 2014 pour transférer les crédits entre articles créditeurs & ceux débiteurs (28 195€) de la section d'investissement.

La décision n°30.2014 du 23 juin 2014 ayant pour objet la signature d'une décision modificative au budget 2014 pour transférer les crédits entre articles créditeurs & ceux débiteurs (6 500€) de la section de fonctionnement.

La décision n°31.2014 du 23 juin 2014 ayant pour objet la demande de subventions présentées au Conseil Général et à la DRAC pour l'achat du mobilier de la future médiathèque (dépense : 56 200.50 € HT).

AUCUNE OBSERVATION N'A ETE EMISE

CETTE QUESTION N'EST PAS A SOUMETTRE AU VOTE

#### **2 AFFAIRES DE L'URBANISME :**

⇒ Par un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la Commune achète à Mr Lauly 4 parcelles de terre situées en bordure de Garonne et en contrebas des habitations de l'allée du Château-Sud soit une superficie de 40 940m<sup>2</sup> pour un prix de 50 000€. Depuis 2006, lors de la création du P.L.U. ces terres ont fait l'objet d'une inscription dans la liste des Emplacements Réservés (n°07) en vue de la création d'un parc public, et depuis cette date des tractations étaient en cours avec le propriétaire.

#### **3 AFFAIRES INTERCOMMUNALES :**

⇒ Par un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'entériner l'extension du périmètre du SITPA (syndicat intercommunal des transports des personnes âgées) par l'adhésion de 3 nouvelles communes : Balesta, Regades, Trébons du Luchon.

⇒ Le Conseil Municipal, après échanges et commentaires donne acte de la communication (pas de vote) des rapports annuels d'activités (2013) des syndicats intercommunaux du Confluent Garonne-Ariège (assainissement) et de la Plaine Ariège-Garonne (eau).

#### **4 AFFAIRES FINANCIERES :**

Le Conseil Municipal accepte, qu'à la demande de Mme. la Trésorière de Muret, il soit procédé à une régularisation comptable sur le budget 2014. Cette procédure intervient après la dissolution du Syndicat du Pool Routier du Muretain, précédemment en charge de la réalisation de l'ensemble des travaux de voirie pour la Commune, compétence transférée à la CAM. Il y a lieu d'intégrer dans l'actif du patrimoine communal la valeur des travaux d'investissement de voirie réalisés par le Syndicat entre 2006 & 2011. Cette régularisation se fera par une écriture d'ordre (c'est-à-dire sans décaissement ni encaissement) d'un montant de 802 501€05, avec l'émission d'un titre de recette et celle d'un mandat de dépense tous deux du même montant.

Mme Dupont précise que cette procédure impactant le budget primitif 2014, les Conseillers du groupe minoritaire ne prendront pas part au vote.

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR & 6 ABSTENTIONS.

### **⑤ RESSOURCES HUMAINES :**

⇒ Par un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'augmentation du temps de travail d'un Agent à temps non complet, qui à partir du 01 juillet 2014 passera à temps complet. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Répondant aux questions de Mmes Galy et Dupont et de M. Saint-Clivier, le Maire argumente que l'objectif dans cette démarche est de lutter contre la précarité en augmentant le volume d'heure des agents à temps partiel, lorsque cela est possible, lorsque la charge de travail est en augmentation et dès lors que l'agent déjà en fonction donne satisfaction.

Si comme le précise Mme Dupont, la loi impose qu'un mi-temps ne puisse être inférieur à 24h hebdomadaire, il est des cas ou comme l'indique le Maire, il est impossible d'attribuer ces 24h, comme par exemple dans la filière animation pour les agents affectés dans les ALAE, ALSH, et en restauration scolaire. De plus la multiplication de ce type de contrat aurait des conséquences financières désastreuses en terme de charges de fonctionnement sur le budget communal (chapitre 012).

⇒ Par un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau des effectifs mis à jour par notamment la suppression de poste rendus vacants par avancements de grade, et départs en retraite.

### **⑥ ADMINISTRATION GENERALE :**

⇒ le Conseil Municipal approuve et autorise la signature d'une convention de prêt de matériel HIFI entre le service Jeunesse de Roquettes et celui de Pinsaguel géré par Léo-Lagrange.

⇒ le Conseil Municipal, après échanges, commentaires et débats approuve les termes de la nouvelle convention de mise à disposition des bâtiments et terrains communaux à signer avec les associations locales bénéficiaires de créneaux d'occupation.

⇒ le Conseil Municipal, après échanges, commentaires et débats adopte le règlement intérieur institué pour l'utilisation de la salle de sports et d'activités associatives ouverte au 06ter rue La Canal.

Pour répondre aux questions de Mme. Dupont et M. Fauré, le Maire précise

- que la salle de réunion pourra être mise à disposition de toutes les associations qui le souhaite et sur réservation, et
- que les 2 bureaux ont été affectés l'un au Cyclo-club Roquettois et l'autre est disponible pour toute autre association Roquettoise et sur réservation.

⇒ le Conseil Municipal valide les candidatures proposées pour les trois comités consultatifs, précision faite que toute nouvelle candidature peut être faite, par écrit et sera à valider par le Conseil.

Il s'agit pour :

|  |
|--|
| <b>① LE COMITÉ CONSULTATIF DES AFFAIRES DE L'URBANISME de l'ENVIRONNEMENT et du CADRE DE VIE</b> |
|--|

Mesdames & Messieurs : ALBAULT Jean-Louis, ALBUCHER Yanick, BAROTTO Guy, BOCHERENS Catherine, CAZAJUS Jean-Michel, CONTANT Frédéric, DELCASSE Marc, DUFFAUT Francis, DOUTRE Francis, FONTAN Raoul, GARAT Philippe, LEGROS Annick, LUBIN Yves, MOREAU Christian, ROSTIROLLA Emmanuel, ROUAUD Pascal, TCHERNENKO Stéphane, TRAMIER Guy, UNDERWOOD Philippe.

**② LE COMITÉ CONSULTATIF DES AFFAIRES de la CULTURE**

Mesdames et Messieurs : DI PASCUAL-FONTAN Annie, M. et Mme DUFFAU Gérard, KARPP Paul, PICHEYRE Isabelle, GARRIGOU Sylvie, BARREAULT Jean-Jacques, EL BOUSTANI Hakim, DELEFOLLY Jean-Luc, THULAU Anne-Marie, LUBIN Suzanne et Yves, ALFONSI Jean-Marc, VIARD Isabelle, PEROT Alexandra, ASHFAR MIR MARASHI Shahla, CARMINATI Sandrine, GARRIGUES Bernard, MONTELS Marie-Hélène,

**③ LE COMITÉ CONSULTATIF DES AFFAIRES de la JEUNESSE**

BOUYACOUB Ilyes, CHHONG Céline, DURAND Lisa, DYON Clément, FAURE Inès, MAGALHAEN Vanessa, MALKI-PLA Laia, NIGOUL-BELLONNET Lucie, PAIS Stéphanie, PEREZ Enza, PEROT Elise PRADO DUTRA DA SIVA Paula, DANES Morgane, JOIGNEAUX guillaume, GARIBAL Mathilde, ALBERO Christophe, PICHEYRE Antony, ORY Raphaël.

**CES DELIBERATIONS A ETE ADOPTÉES à L'UNANIMITÉ**

⇒ Le Conseil Municipal, après échanges et commentaires donne acte de la communication (pas de vote) du rapport annuel (2013) de concession signée avec GrDF pour le réseau gaz d'une longueur de 23 133ml à Roquettes.

**CETTE QUESTION N'EST PAS A SOUMETTRE AU VOTE**

⇒ le Conseil Municipal, après échanges, commentaires et débats approuve la liste des noms (32) de contribuables Roquettois qu'il va proposer en qualité de membres de la Commission Communale des Impôts Directs à la Direction des Finances Publiques du Département qui retiendra 8 commissaires titulaires et 8 suppléants. Mme Dupont regrette que le groupe minoritaire n'est pas été associé au choix des noms. M. le Maire, répondra aux questions de M. Rozmus, lors d'une prochaine séance et après avoir vérifié si les réunions de cette commission donnent lieu à un rapport ou un compte-rendu communicable, si une nouvelle proposition de noms peut être faite, si la Commune doit être représentée au sein de la C.D.V.L.L.P. (commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels) ? et si elle est consultée pour avis par cette instance ?

**CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTÉE : à L'UNANIMITÉ**

⇒ le Conseil Municipal, après échanges, commentaires et débats adopte la motion proposée par l'Association des Maires de France, motion de soutien à son action pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

M. Saint-Clivier s'oppose au vote de cette motion qui va à l'encontre d'une loi votée par le Parlement pour limiter les dépenses publiques.

Mr le Maire précise que l'AMF ne défend pas ses intérêts mais ceux des collectivités qui sont souvent montrées du doigt -à tort-. C'est un premier niveau d'alerte car généralement les élus ont bien pris la mesure de leurs responsabilités en recherchant en permanence la façon la plus efficace de faciliter la vie quotidienne des habitants en maîtrisant les charges de fonctionnements et que leurs investissements permettent la création d'emplois. Il y a des choix de gestion à faire dans l'immédiat qui seront plus durs à faire dans le futur et des économies peuvent être faites également ailleurs que dans les Communes.

**CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR & 6 CONTRE**

INFORMATIONS DIVERSES :

↳ présentation par Mme Vieu de la création des 5 commissions communautaires de la CAM intitulées :

- Développement territorial (Aménagement, Economie & transports) ;
- Cadre de Vie (Petite enfance, enfance, Restauration scolaire, Piscines) ;
- Cohésion sociale (Politique de la Ville, Insertion, Habitat);
- Agenda 21 – Développement Durable ;
- Finances et Services Ressources (Informatique, Ressources Humaines, Administration).

Les Communes seront représentées par 2 conseillers municipaux par commissions.

↳ ASTR'ROQUETTES 2014 : mise au point du tableau de permanence que les Elus sont invités à assurer volontairement pour le bon déroulement de la manifestation.

↳ Réponse est faite par Mr le Maire suite à une question orale de Mr Saint-Clavier à propos de la politique d'acceptation des dons de livres à la bibliothèque : ce qui est accepté, ce qui est refusé et pourquoi et ce sur les préconisations de la Médiathèque Départementale.

↳ Mr le Maire donne lecture de lettres de remerciements (Association ADLFA31, le Basket-Club Roquettois, la famille Muccin).

↳ Mr le Maire fait connaître le montant de 2 subventions accordées par le Conseil Général de la Hte-Garonne ( 1804€86 et 6 421€73).

↳ Mr le Maire fait part à l'assemblée de la teneur d'un courrier de la D.D.T. qui informe que la Commune a atteint les objectifs triennaux qui lui avait été fixés sur la période 2011-2013 en matière de réalisation de logement sociaux. A ce jour le taux de logements livrés est de 14.48% pour 25% exigé par la Loi.

↳ Mr le Maire donne lecture du premier rapport de mission confiée à une Sté. en vue de l'optimisation des charges sociales et des revenus du patrimoine de la Commune. Ce rapport souligne la bonne tenue de l'ensemble des documents examinés et l'efficacité du travail effectué par le service paie, qui fait qu'aucune préconisation n'est à faire pour générer de nouvelles économies sur les cotisations sociales de la commune.

VU PAR NOUS MICHEL PEREZ MAIRE DE ROQUETTES, POUR ETRE AFFICHÉ A LA PORTE DE LA MAIRIE, CE JOUR 09.07.2014, ET CE CONFORMÉMENT AU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

LE MAIRE,  
MICHEL PEREZ

